

## INFORMATION TRANSITION ENERGETIQUE



Mesdames, Messieurs, chers Manspachois,

Dans le cadre de la crise énergétique à laquelle nous devons faire face, l'Etat demande aux collectivités territoriales et aux particuliers de réduire sensiblement leur consommation d'énergie et de s'inscrire résolument dans des actions de transitions énergétiques renouvelables. Le très prochain bulletin communal de Décembre 2022 reviendra sur ces questions. Mais en attendant, le Conseil Municipal poursuit son travail engagé de longue date dans ce sens et a décidé le 20 Septembre de répondre favorablement à la requête du P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau) qui propose à toutes les communes sundgauviennes de participer dans la nuit du 15 au 16 octobre 2022 au « Jour de la Nuit », afin de réduire la consommation d'énergie, réduire les rejets de CO<sup>2</sup> et surtout réduire la pollution lumineuse nocturne qui perturbe de nombreux équilibres des cycles naturels.



**C'est ainsi qu'il a été décidé à l'unanimité du Conseil Municipal d'interrompre l'éclairage public de Manspach de minuit à 5 heures du matin à dater du 16 Octobre 2022.**

Economies induites pour Manspach	-6270 kW/h /an	- 0,6 tonnes CO <sup>2</sup> /an	-1807 €/an au tarif actuel.
----------------------------------	----------------	----------------------------------	-----------------------------

Dans le Sundgau certaines communes ont déjà fait le pas de la dépollution lumineuse, dont :

ASPACH: Extinction totale de minuit à 5h depuis 2019

REZWILLER : Extinction totale de 23h à 4h depuis juin 2022

STERNENBERG : Extinction totale de 21h à 6h30 depuis le 15 août 2022

Des études montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents de la route sans éclairage, ni de délits

Pour mémoire, sachons ne pas oublier qu'entre 2016 et 2019, l'éclairage public de Manspach est déjà passé à la technologie « LED », ce qui a permis de réaliser de substantielles économies.

ANNEE	CONSOMMATION kW/h	Economie de rejet de dioxyde de carbone	Economie/an
2016	69815 kW/h/	6981 kg CO <sup>2</sup> 7 Tonnes	7703 €
2021	14250 kW/h	1425 kg CO <sup>2</sup> 1,5 Tonne	3597 €
<b>Différentiel</b>	<b>-55 565 kW/h</b>	<b>- 79% - 5,5 Tonnes CO<sup>2</sup>/an</b>	<b>- 4106 €/an</b>

La réalité des événements que nous vivons à l'échelle planétaire fait que nous devons toutes et tous changer certaines de nos habitudes à la mesure de nos moyens. C'est à chacun de voir ce qu'il peut faire ou ne pas faire dans son quotidien pour contribuer à la préservation de l'avenir environnemental, économique et social de l'humanité .

Afin que vous ne soyez pas surpris, je vous adresse cette petite fiche, et je vous souhaite une sereine fin d'année.

Dany DIETMANN Maire de Manspach

